



Congés acceptés mais non valide

Par **omis**, le **03/06/2012** à **21:23**

Bonjour,rnrnMon employeur m'a refusé un éventuel congé parental de courte durée (en cas de difficultés pour trouver une nounou ou crèche) au motif que je n'avais pas un an d'ancienneté dans l'entreprise.rnrnPar ailleurs, il a validé les 4 semaines supplémentaires de congé maternité prévus par notre convention collective. Seulement, voilà j'ai appris depuis peu que le maintien de salaire prévu par l'employeur pour ces 4 semaines concerne uniquement les salariées ayant un an d'ancienneté dans l'entreprise ce qui n'est toujours pas mon cas!!!!rnrnMes RH ne m'avaient pas précisé cette info lors de la validation de mes 4 semaines supplémentaires! Etaient ils tenus de le faire? J'ai évidemment bondi en l'apprenant et leur ai fait part de ma surprise sur le fait qu'ils m'ont validé des semaines de congé sachant que je n'aurais pas de ressources et que bien évidemment je ne les aurais pas prises en le sachant ça coule de sens!!rnrnEnfin, en recalculant mes jours de congé maternité posés, je m'aperçois que j'avais ajouté 3 semaines de trop (bon ok, je ne suis pas douée mais c'est mon 1er enfant) et que mon employeur viens juste de me les valider...pensez-vous que cela aurait pu lui échapper?rnrnToutes ces questions sont liées au fait que en décembre je leur avait annoncé ma grossesse, pendant ma période d'essai par souci de transparence et de qualités morales, mais que 1 semaine après l'annonce ils ont mis fin à mon contrat de travail puis se sont rétractés (face à mon mécontentement non caché et peut être peur de problèmes????!!) pour m'embaucher en CDI.rnrnJ'ai le sentiment d'avoir été gardé un peu à contre coeur et qu'ils cherchent un moyen de me mettre en tort...peut être suis-je un peu parano... Merci de vos réponses en tout cas.

Par **pat76**, le **05/06/2012** à **19:25**

BonjourrnrnDe quelle convention collective dépendez-vous?

Par **omis**, le **13/06/2012** à **07:10**

Bonjour,rnrncourtage et assurances

Par **omis**, le **13/06/2012** à **07:12**

Bonjour, rnrnCourtage et assurances

Par **pat76**, le **13/06/2012** à **15:37**

BonjourrnrnVous avez repris votre poste ou quand devez-vous le reprendre?